

Le SOS des bibliothèques

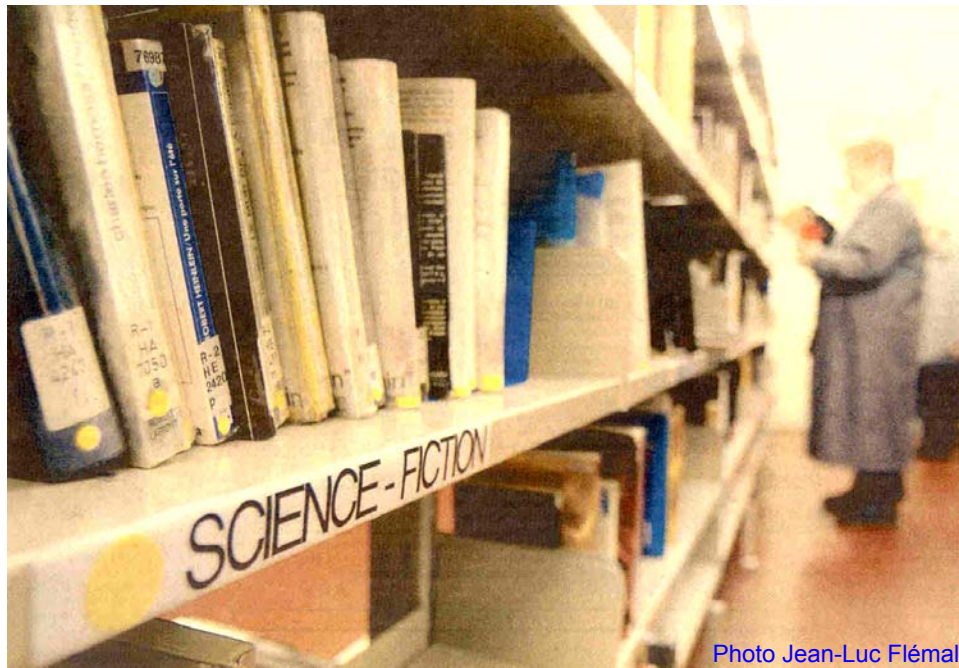


Photo Jean-Luc Flémal

- Le refinancement de la lecture publique restera-t-il de l'ordre de la fiction ? A part les mots, aucun indicateur ne laisse entendre le contraire pour le moment.
- Zoom sur les modes de financement des établissements de prêts de livres et lever de rideau sur leurs coulisses économiques. Méritants !
- Le secteur tire le signal d'alarme, à l'heure où les sondages se multiplient pour déplorer un désintérêt grandissant pour la lecture.

La fureur des livres

Derrière les multiples activités organisées ces jours-ci dans les bibliothèques à l'occasion de **La Fureur de Lire** se cache l'inquiétude d'un secteur qui ne survit que grâce aux bonnes volontés.

DOSSIER par Monique BAUS

En Communauté française de Belgique, 150 réseaux de bibliothèques cohabitent aujourd'hui. 150 réseaux signifient 150 bibliothèques locales, comprenant chacune - dans une même commune - un pivot (c'est le point d'accueil principal, en volume et en heures d'ouverture, l'organisateur du réseau en quelque sorte), ainsi qu'une ou plusieurs filiale (s) et un ou plusieurs dépôt (s). Autant de points d'accueil pour les lecteurs voraces.

Les bibliothèques disposent de quatre grandes sources de financement. La première, propre. Ce sont les recettes réalisées grâce aux inscriptions annuelles et aux emprunts. A noter que les moins de dix-huit ans bénéficient le plus souvent d'une inscription gratuite; et les étudiants, de réductions jusqu'à cinquante pour cent du prix maximum (soit une facture de 2 € au lieu des 4 € généralement pratiqués). En outre, de nombreuses bibliothèques pratiquent la gratuité du prêt et celles qui demandent une participation la réduisent souvent à 12 ou 18 centimes maximum par ouvrage. Conclusion: même dans les communes où le livre a vraiment la cote, cette première manne n'est en aucun cas suffisante pour faire tourner un réseau.

Second financement possible: la Communauté Wallonie-Bruxelles, première source de subvention. Celle-ci intervient dans les traitements du personnel. Sa participation s'élève à l'équivalent de 655.000 FB par personne et par an, avec un supplément de 50.000 FB `pour frais de fonctionnement´ (alors que le `subventionnement´ des salaires versés dans le secteur de l'éducation permanente, autre poste du budget culturel, sont elles, passées à 850.000 FB).

Même avec le supplément, un calcul tout simple permet de constater à quel point la somme est insuffisante pour permettre un traitement acceptable, d'autant que les candidats à l'emploi en bibliothèques doivent remplir des exigences de formation assez poussées (licence et/ou graduat en bibliothéconomie). Il est donc fréquent que les responsables de bibliothèques complètent leur staff avec des employés ACS pour lesquels, moyennant certaines conditions (la philosophie étant de mettre des chômeurs de longue durée au travail), ils ne paient pas de cotisations patronales. Le Conseil supérieur du livre estime à 2.755.000 € la cagnotte nécessaire pour que l'enveloppe `personnel´ soit acceptable...

Rien n'est laissé au hasard non plus, en ce qui concerne le nombre de permanents par réseau. Il est fixé par un savant calcul tenant compte du nombre d'habitants installés dans la commune du réseau en question. *'La proportion est d'environ un permanent par tranche de 10.000 habitants, avec un maximum de douze ou treize'*, précise Jean-Michel Defawe, gestionnaire de douze bibliothèques à Liège, vice-président du Conseil supérieur de la lecture publique et vice-président du Conseil du livre.

Le lien entre Communauté française et bibliothèques a longtemps été régi par un décret voté en 1978 (lui-même remplaçant une loi de... 1921, obsolète comme on peut aisément le comprendre). *'Le texte exprimait un véritable désir d'investir dans la lecture publique. Il prévoyait la prise en charge totale des salaires'*, insiste le même. Avant de constater: *'Il a fallu attendre 1987 pour jouir des premiers arrêtés d'application, encore assez généreux aussi. Mais eux non plus n'ont jamais été appliqués. Puis, en 1995, un autre arrêté a fixé par écrit ce qui était déjà pris en charge dans la réalité.'*

Actuellement, de (très) nombreux bénévoles prêtent main forte au cadre subventionné et personnel ACS. *'Ce sont des retraités, des étudiants,... En tout cas des gens très motivés sans lesquels nous ne serions plus là'*, témoigne Viviane De Decker, responsable du pivot St-Henri à Woluwé-St-Lambert (lire pages suivantes). Et le vice-président de l'association du Conseil supérieur de la lecture publique de confirmer: *'La machine s'est grippée.'*

**“Aucune
bibliothèque
n'a été reconnue
en 2001 et peu
en 2002”**

Le nombre de bibliothèques ouvertes au public ne doit rien au hasard, non plus. Chaque 'établissement' doit faire l'objet d'une reconnaissance officielle; et, pour la décrocher, rentrer un dossier complet détaillant notamment un projet sur cinq années prévoyant entre autres le taux de réussite sur le terrain. Le ministre de tutelle tranche chaque année au mois d'octobre. *'Aucune bibliothèque n'a été reconnue en 2001. Et seule une partie des candidates d'alors ont eu cette chance en juin 2002.'* Mais rien n'est acquis une fois pour toutes. Un dossier annuel doit être rentré (fréquentation, animations, taux d'ouvrages de tel ou tel type,...) qui, doublé de l'avis de l'inspecteur qui circule sur le terrain, devra forcément faire l'objet d'un rapport positif. Dans le cas contraire, une procédure de désagrégation se met en route.

A l'heure actuelle, environ 60 pc du territoire de la Communauté française est couvert. Les provinces interviennent, elles aussi, mais dans les frais de fonctionnement. *'En 1978, le décret prévoyait le remboursement de 60 pc de ces frais - papeterie, chauffage, réseaux informatiques, formation du personnel. Mais les Provinces n'ont pas apprécié que la Communauté leur donne des ordres. Il a parfois fallu des procès pour qu'elles contribuent. Finalement, ces soixante pour cent ont été payés pendant un ou deux ans, jusqu'au texte de 1995 qui a, là aussi, rabaisé*

l'intervention. Elle se limite actuellement à 60000 FB maximum par agent. *‘Chez moi à Liège, les frais de fonctionnement s'élèvent à 1.600.000 FB. Comme je n'ai droit qu'à six agents, on me rembourse maximum 360.000 FB. Perte: 1.240.000 FB!’*

Quatrième type d'intervention possible: les communes participent, de leur côté, à l'achat des ouvrages. Dans la mission qu'elle doit remplir pour conserver son agrégation, chaque bibliothèque doit effectivement augmenter sa collection de *‘x’* ouvrages supplémentaires chaque année. La législation établit un prix moyen par livre, selon sa catégorie (livre d'art, roman, BD,...) Elle fixe donc le montant de l'aide en multipliant *‘x’* par le prix déterminé. Un montant dont certaines communes moins riches ont parfois de la peine à s'acquitter...



Les récentes déclarations publiées à l'occasion de La Fureur de Lire et/ou de la fixation du budget 2003, permettent-elles réellement d'espérer un avenir plus rose pour ces endroits appréciés mais trop peu connus du public (lire encadré ci-dessous)? Une mise en perspective de l'évolution du budget accordé à la lecture publique semble, au contraire, suggérer qu'on n'est pas vraiment sur cette voie.

Le budget culture 2002 de la Communauté Wallonie-Bruxelles révèle en effet quelques évolutions intéressantes par rapport à l'année précédente (+114,1 millions de FB pour la RTBF, +98,2 millions pour la musique, +73, 2 pour le théâtre et +39, entre autres, pour l'éducation permanente qui caracole nettement en tête depuis longtemps) mais aussi trois diminutions inquiétantes dont les 9,4 spectaculaires millions enlevés à la lecture publique, clairement parent pauvre de la culture, depuis quarante ans. Est-ce réellement un choix ? La différence avec la Région flamande fait réfléchir. Le budget de la lecture publique francophone (423 millions de FB en 2002, pour 432,4 en 2001) est en effet... cinq fois inférieur à celui qu'on lui accorde au nord du pays !

Deux nouveaux points avaient pourtant été intégrés, en 2000, dans la liste des aides possibles de la Communauté Wallonie-Bruxelles. *‘Politique d'accueil des élèves et animation des bibliothèques publiques’* et *‘dépenses quelconques liées à la lecture publique, au livre et à la langue française’* avaient fait naître un espoir... Qui retombe comme un soufflé lorsqu'on découvre la liste des projets financièrement soutenus, qui n'ont parfois rien à voir avec l'intitulé des postes (exemple: deux millions ont été destinés à soutenir JDM - le journal du mardi - quelques semaines avant sa faillite).

Concernant, enfin, l'équipement informatique des salles, une autre éclaircie avait également vu le jour avec la promesse de la Communauté, en 1999, d'attribuer à ce dossier une enveloppe de 180 millions de FB. *'Elle a fondu à 20 millions en 2001, puis à 10 millions... Que nous attendons'*, conclut Jean-Michel Defawe. La revalorisation du financement des bibliothèques restera-t-elle, malgré les (nombreuses) belles paroles, pleines de bonnes intentions, de la science-fiction?

© La Libre Belgique 2002



L'avenir sera-t-il plus rose ? D'après une mise en perspective de l'évolution du budget accordé à la lecture publique, on ne semble pas vraiment sur cette voie.

Photo Jean-Luc Flémal

Entreprise en faillite



Jean-Michel Defawe, vous qui gérez douze bibliothèques à Liège, considérez-vous ce réseau comme une entreprise?

Vu l'importance des tâches administratives, surtout depuis la nouvelle loi sur la comptabilité des asbl (publication des comptes...), oui.

Avec des différences?

La différence principale est que les bibliothèques sont des entreprises par nature vouées à la faillite. Car le produit ne peut en aucun cas compenser les frais.

Impensable, donc, que le droit d'auteur sur le prêt soit prélevé sur vos caisses?

Nous trouvons tout à fait juste que les auteurs et éditeurs soient indemnisés pour le manque à gagner lié aux photocopies de pages, mais c'est aux pouvoirs publics de prévoir l'enveloppe correspondante. Vous avez compris que nous ne pourrions pas!

Où en est-on à ce sujet?

La Belgique a fait l'objet d'une plainte européenne. Une autre action a lieu devant le tribunal de première instance de Bruxelles. Les changements seront sans doute liés aux décisions de justice...

© La Libre Belgique 2002

Sondage (*)

Une personne sur cinq fréquente une ou plusieurs bibliothèque(s). Surtout des jeunes de 19 à 24 ans.

Près d'une personne sur dix peut être qualifiée de 'fidèle'. Elle a emprunté ou consulté cinq fois ou plus au cours des quatre mois écoulés.

Plus d'un emprunt sur trois est destiné à plusieurs personnes.

La majorité des usagers fréquentent les bibliothèques par plaisir (66 pc). Le choix livre a pour principal objectif le loisir et l'intérêt personnel (75 pc).

Les absents des bibliothèques s'expliquent principalement par un manque de temps (32 pc) et une préférence pour l'achat d'ouvrages (27 pc).

Le public est conscient du rôle social rempli par ce type d'endroit. 74 pc des répondants estiment que les bibliothèques sont destinées à tous, sans distinction.

(*) *Enquête sur les pratiques et les attitudes face à la lecture, Communauté Wallonie-Bruxelles, 2002.*

© La Libre Belgique 2002

Six temps plein engagés et 22 bénévoles

Notre réseau propose 154.000 livres à 12.503 lecteurs. Nous totalisons 255.000 prêts par an, soit une moyenne très élevée d'un livre tous les quinze jours par lecteur. Viviane De Decker dirige la section adulte du pivot St-Henri. Dans la maison depuis quatorze ans, elle est bien placée pour évoquer l'évolution traversée par son secteur, même si son pivot figure parmi les mieux lotis (asbl, donc bibliothèque de droit privé, elle jouit d'excellents rapports avec les autorités communales de Woluwé-St-Lambert pour lesquelles l'accès au livre constitue manifestement une priorité). Ses remarques n'en sont que plus pertinentes.

'Six équivalents temps plein travaillent dans le réseau- NdlR: au pivot St-Henri et dans les autres bibliothèques de Woluwé-St-Lambert qui gravitent autour. Des gens qui ont dû, pour être engagés, présenter les diplômes requis.' La subvention de la Communauté française ne suffit évidemment pas. Mais ici, chance, les recettes propres sont suffisamment importantes pour compenser.

'Nos recettes propres couvrent 60 pc de nos dépenses', précise-t-elle. Le nombre d'emprunts, spectaculaire, offre en effet d'intéressantes perspectives, même si le prix de l'inscription annuelle (4 €) et celui de l'emprunt (entre 12 et 18 centimes, selon les cas) restent très abordables.

'Mais le cadre serait insuffisant si nous n'avions pas nos bénévoles', poursuit-elle en insistant. Quelques instants de réflexion s'imposent, le temps d'effectuer le calcul,

puis: *‘Nous en comptons environ l'équivalent de 22 temps plein.’* Et ce n'est certes pas Kathleen Simonis, sa collègue de la section jeunesse, installée dans de jolis locaux aménagés séparément à l'intention toute spéciale des plus jeunes lecteurs, qui la contredira. *‘Il faut évidemment gérer tout ce monde. C'est une organisation qui demande un certain temps. Chacun vient en effet prêter quelques heures. Il faut accorder les agendas.’*

Outre la lourde comptabilité du lieu qu'elles gèrent, et après la gestion du nombreux personnel aux statuts très divers, Viviane et Kathleen organisent (et pas seulement cette semaine, où plusieurs événements soulignent évidemment la Fureur de Lire, jusqu'à la fin du week-end) de nombreuses animations. Une obligation? A la fois oui et non, dirait-on.

Oui, car dans son rapport annuel, chaque bibliothèque est tenue de décrire comment elle a, au cours de l'année écoulée, participé à la promotion du livre. Mais non, car l'énergie dépensée ici dépasse très certainement le cadre du minimum requis.

‘Nous n'arrivons pas à prendre des vacances’, lâche Kathleen. Mais pas une ombre de rancœur dans son propos, dominé par une passion. Celle de communiquer aux autres son amour des livres. *‘De donner le goût d'apprendre, de découvrir, de savoir.’* Elle vient tout juste de lancer *‘L'Heure des bébés’*, une animation destinée aux plus petits qui, paraît-il, *‘écoutent très attentivement!’*

Chaque année, la commune verse au réseau de quoi acheter entre 1200 et 1300 livres pour adultes ainsi que 650 destinés à la jeunesse. De ce côté-là, tout va bien. Et Viviane d'exhiber le gros classeur dans lequel elle classe les critiques parues dans la presse qui serviront de base à ses achats. *‘Je reviens tout juste de la librairie où j'ai acheté cinquante livres’*, lance-t-elle rayonnante. Evidemment, tout est scrupuleusement comptabilisé. Evidemment, les reçus sont conservés et présentés à qui de droit. Néanmoins, c'est une tranche de plaisir à l'état pur. Les deux responsables ne s'empêchent pas de rester accrochées par l'une ou l'autre couverture. *‘Evidemment, qu'on lit encore le soir’*, répondent-elles en cœur, scandalisées par ma question de savoir si elles n'en ont jamais assez...

Malgré leurs efforts, le nombre de lecteurs stagne, depuis plusieurs années. Ou faudrait-il dire qu'il ne diminue pas, grâce à leur dynamisme? *‘On aimerait que ça redémarre’*, concluent-elles.